



DEMANDE DE PRIX (RFQ)

Référence: RFQ_TRAV_PARKING_PNUD_TOGO_2021 Travaux de construction d'un parking de stationnement de véhicules au profit du personnel du PNUD	Date: Juin 2021
--	-----------------

SECTION 1 : DEMANDE DE PRIX (RFQ)

Le PNUD vous invite à remettre votre offre de prix pour la fourniture de biens, de travaux et/ou de services, conformément à l'annexe 1 de la présente RFQ.

Cette demande de prix comprend les documents suivants :

Section 1 : Cette lettre d'invitation

Section 2 : RFQ Instructions et Données

Annexe 1 : Calendrier des exigences

Annexe 2 : Formulaire de soumission de l'Offre

Annexe 3 : Offre technique et financière

Lors de la préparation de votre devis, veuillez suivre les instructions et données de la RFQ. Veuillez noter que les devis doivent être présentés à l'aide de l'annexe 2 : Formulaire de soumission de l'Offre et Annexe 3 : Offre technique et financière, selon la méthode et à la date et l'heure indiquées en Section 2. Il est de votre responsabilité de veiller à ce que votre devis soit soumis avant la date limite. Les offres reçues après la date limite de soumission, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en considération pour évaluation.

Nous vous remercions et espérons recevoir votre offre.

Préparé par:

Signature: _____

Nom: Patrick KEKE

Titre: Procurement Associate

Date: 07 juin 2021

SECTION 2 : INSTRUCTIONS ET DONNÉES DE LA RFQ

Introduction	<p>Les soumissionnaires doivent respecter toutes les exigences de la présente RFQ, y compris les modifications apportées par écrit par le PNUD. Cette RFQ est menée conformément à la UNDP Programme and Operations Policies and Procedures (POPP) on Contracts and Procurement</p> <p>Toute offre soumise sera considérée comme une offre par le soumissionnaire et ne constitue pas ou n'implique pas son acceptation par le PNUD. Le PNUD n'est pas tenu d'attribuer un contrat à un soumissionnaire à la suite de la présente RFQ.</p> <p>Le PNUD se réserve le droit d'annuler le processus d'approvisionnement à tout moment sans aucune responsabilité pour le PNUD, sur avis aux soumissionnaires ou publication d'un avis d'annulation sur le site Web du PNUD.</p>
Date limite de soumission de l'offre	<p>30 juin 2021 à 12h00, heures du Togo</p>
Méthode de soumission	<p>Les offres doivent être soumises comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> E-tendering <input checked="" type="checkbox"/> Adresse e-mail dédiée <input type="checkbox"/> Courrier / Dépôt manuel <input type="checkbox"/> Autres Click or tap here to enter text. <p>Adresse de soumission: procurement.tg@undp.org</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Format de fichier: PDF ▪ Les noms de fichiers doivent être d'une longueur maximale de 60 caractères et ne doivent contenir aucune lettre ou caractère spécial autre que celui de l'alphabet/clavier latin. ▪ Tous les fichiers doivent être exempts de virus et non corrompus. ▪ Taille du fichier maximal par transmission : 10 MB ▪ Objet obligatoire de l'e-mail : RFQ_TRAV_REAM_BUR_PNUD_TOGO_2021 ▪ Plusieurs courriels doivent être clairement identifiés en indiquant dans la ligne d'objet « e-mail no X de Y », et l'email final « Y de Y ». ▪ Il est recommandé que l'Offre complète soit consolidée en aussi peu d'attachement que possible. <p>Le soumissionnaire doit recevoir un courriel confirmant la réception par retour de courrier.</p>
Coût de préparation du devis	<p>Le PNUD n'est pas responsable des coûts associés à la préparation et à la présentation d'un devis par un fournisseur, quel que soit le résultat ou la façon de procéder au processus de sélection.</p>
Code de conduite des fournisseurs, fraude, corruption,	<p>Tous les fournisseurs potentiels doivent lire le Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et considérer qu'il fournit les normes minimales attendues des fournisseurs de l'ONU. Le Code de conduite, qui comprend des principes sur le travail, les droits de la personne, l'environnement et la conduite éthique, peut être trouvé à l'article : https://www.un.org/Depts/ptd/about-us/supplier-code-conduct</p> <p>En outre, le PNUD applique strictement une politique de tolérance zéro à l'égard des pratiques interdites, y compris la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l'éthique ou non professionnelles et l'obstruction des fournisseurs du PNUD et exige que tous les soumissionnaires/fournisseurs respectent les normes d'éthique les plus élevées pendant le processus d'approvisionnement et la mise en œuvre des contrats. La politique antifraude du PNUD se trouve à l'adresse : http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/accountability/audit/office_of_audit_and_investigation.html#anti</p>

Cadeaux et hospitalité	Les soumissionnaires/vendeurs ne doivent pas offrir de cadeaux ou d'hospitalité de quelque nature que ce soit aux membres du personnel du PNUD, y compris des voyages récréatifs à des événements sportifs ou culturels, des parcs à thème ou des offres de vacances, de transport ou d'invitations à des déjeuners extravagants, des dîners ou autres. Conformément à cette politique, le PNUD : a) rejette une offre s'il détermine que le soumissionnaire choisi s'est livré à des pratiques corrompues ou frauduleuses en concurrence pour le contrat en question ; b) Déclare un vendeur inéligible, indéfiniment ou pour une période indiquée, pour obtenir un contrat s'il détermine à tout moment que le vendeur s'est livré à des pratiques corrompues ou frauduleuses en concurrence ou dans l'exécution d'un contrat du PNUD.
Conflit d'intérêts	<p>Le PNUD exige de chaque fournisseur éventuel d'éviter et de prévenir les conflits d'intérêts, en divulguant si vous, ou l'un de vos affiliés ou de votre personnel, avez participé à la préparation des exigences, de la conception, des spécifications, des estimations de coûts et d'autres renseignements utilisés dans la présente RFQ. Les soumissionnaires doivent éviter strictement les conflits avec d'autres affectations ou leurs propres intérêts, et agir sans tenir compte des travaux futurs. Les soumissionnaires jugés en conflit d'intérêts seront disqualifiés.</p> <p>Les soumissionnaires doivent divulguer dans leur offre leur connaissance des éléments suivants : a) Si les propriétaires, les copropriétaires, les dirigeants, les administrateurs, les actionnaires majoritaires, de l'entité soumissionnaire ou du personnel clé qui sont des membres de la famille du personnel du PNUD impliqués dans les fonctions d'approvisionnement et/ou le gouvernement du pays ou tout partenaire d'exécution recevant des biens et/ou des services en vertu de la présente RFQ.</p> <p>L'éligibilité des soumissionnaires qui appartiennent en totalité ou en partie au Gouvernement est subordonnée à l'évaluation et à l'examen ultérieurs par le PNUD de divers facteurs tels que l'enregistrement, le fonctionnement et la gestion en tant qu'entité commerciale indépendante, l'étendue de la propriété ou de l'action du gouvernement, la réception de subventions, le mandat et l'accès à l'information concernant la présente RFQ, entre autres. Les conditions qui peuvent entraîner un avantage indu par rapport aux autres soumissionnaires peuvent entraîner le rejet éventuel de la soumission.</p>
Conditions générales du contrat	<p>Tout bon de commande ou tout contrat qui sera émis à la suite de la présente RFQ est soumis aux conditions générales du contrat</p> <p>Sélectionnez le GTC applicable :</p> <p><input type="checkbox"/> General Terms and Conditions for Works</p> <p>Les conditions applicables et d'autres dispositions sont disponibles sur UNDP/How-we-buy</p>
Conditions spéciales du Contrat	<p><input type="checkbox"/> Annulation du PO/Contrat si la livraison/l'achèvement est retardé de 30 jours</p>
Eligibilité	<p>Un vendeur qui sera engagé par le PNUD ne peut être suspendu, radié ou autrement identifié comme inéligible par une Organisation des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre Organisation internationale. Les fournisseurs sont donc tenus de divulguer au PNUD s'ils sont soumis à une sanction ou à une suspension temporaire imposée par ces organisations. Un manquement à cette instruction peut entraîner la résiliation d'un contrat ou d'un PO délivré ultérieurement au vendeur par le PNUD.</p> <p>Il incombe au soumissionnaire de veiller à ce que ses employés, membres de coentreprises, sous-traitants, fournisseurs de services, fournisseurs et/ou leurs employés satisfassent aux critères d'admissibilité établis par le PNUD.</p> <p>Les soumissionnaires doivent avoir la capacité juridique de conclure un contrat les liant au PNUD et de livrer dans le pays, ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé [modifier en cas d'autres conditions d'admissibilité].</p>
Devise de l'Offre	L'offre sera établie en Francs CFA

Joint-Venture, Consortium ou Association	<p>Si le soumissionnaire est un groupe de personnes morales qui formeront ou ont formé une coentreprise (JV), un consortium ou une association pour l'offre, ils confirmeront dans leur offre que : (i) ils ont désigné une partie pour agir en tant qu'entité principale, dûment investie de l'autorité de lier légalement les membres de la JV, du Consortium ou de l'Association conjointement, qui sont mis en évidence par un accord dûment notarié entre les entités juridiques et présentés avec la soumission; ii) s'ils obtiennent le contrat, le contrat sera conclu, par et entre le PNUD et l'entité principale désignée, qui représentera pour et pour le compte de toutes les entités membres comprenant la coentreprise, le consortium ou l'association.</p> <p>Se référer aux articles 19 à 24 sous Solicitation policy pour plus de détails sur les dispositions applicables sur les coentreprises, consortium ou association.</p>
Une seule offre	<p>Le soumissionnaire (y compris l'entité principale au nom des membres individuels d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association) ne soumet qu'une seule offre, soit en son nom propre, soit, si une coentreprise, un consortium ou une association, en tant qu'entité principale de cette coentreprise, consortium ou association.</p> <p>Les soumissions présentées par deux (2) ou plusieurs soumissionnaires sont toutes rejetées s'il s'agit de l'une des soumissions suivantes :</p> <p>a) ils ont au moins un associé, un administrateur ou un actionnaire de contrôle en commun ; b) l'un d'entre eux reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte de l'autre ou des autres ; o u</p> <p>b) ils ont le même représentant légal aux fins du présent RFQ ;</p> <p>c) ils ont une relation entre eux, directement ou par l'intermédiaire de tiers communs, qui les met en mesure d'avoir accès à de l'information ou d'influencer sur la soumission d'un autre soumissionnaire au sujet de ce processus de RFQ ; ou</p> <p>d) ils sont sous-traitants de l'offre de l'autre, ou un sous-traitant d'une offre soumet également une autre offre sous son nom en tant que soumissionnaire principal ;</p> <p>e) certains membres clés du personnel proposés pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participent à plus d'une soumission reçue pour ce processus de la QRF. Cette condition relative au personnel ne s'applique pas aux sous-traitants inclus dans plus d'une offre.</p>
Droits et taxes	<p>Article II, Section 7, de la Convention sur les privilèges et immunités prévoit, entre autres, que l'Organisation des Nations Unies, y compris le PNUD en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, est exemptée de toutes les taxes directes, à l'exception des redevances pour les services publics, et est exemptée de restrictions douanières, de droits et de redevances de nature similaire pour les articles importés ou exportés pour son usage officiel. Toutes les cotations sont présentées déduction faite des impôts directs et des autres taxes et droits, sauf indication contraire ci-après :</p> <p>Tous les prix doivent :</p> <p><input type="checkbox"/> Inclure la TVA et les autres impôts indirects applicables</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Exclure la TVA et des autres taxes indirectes applicables</p> <p>[Conformément à l'accord de projet et de pays applicable]</p>
Langue de l'offre	<p>FRANCAIS</p> <p>Y compris la documentation comprenant les catalogues, les instructions et les manuels d'exploitation.</p>
Documents à soumettre	<p>Les soumissionnaires doivent inclure les documents suivants dans leur devis :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Une attestation de capacité financière égale au moins à la moitié de l'offre (critère éliminatoire)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Une attestation de paiement (quitus fiscal) délivrée par l'administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales ou une attestation d'exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège (critère éliminatoire)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Immatriculation au registre du commerce ou statuts ou toute autre pièce équivalente ;</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Annex 2 : Formulaire de soumission de devis dûment rempli et signé</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Annex 3 : Offre technique et financière dûment complétée et signée et conforme au cahier des exigences de l'annexe 1</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Profil de l'entreprise.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Méthodologie et planning (la durée prévisionnelle des travaux est de 2 mois suivant la signature du contrat)</p>

	<input checked="" type="checkbox"/> Liste et valeur des projets réalisés au cours des 5 dernières années ainsi que les coordonnées actualisées du client qui peuvent être contactés pour obtenir de plus amples renseignements sur ces contrats (important et indispensable de joindre les attestations de bonne fin d'exécution ou PV de réception ou page de garde du contrat) ; <input checked="" type="checkbox"/> Liste et valeur des projets en cours avec le PNUD et d'autres organisations nationales/multinationales avec les coordonnées des clients et le ratio d'achèvement actuel de chaque projet en cours ; <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration de performance satisfaisante (certificats) des meilleurs clients en termes de valeur du contrat dans un domaine similaire ; <input checked="" type="checkbox"/> CV complets et signés pour le personnel clé proposé ; Un Chef Chantier : profil minimum de Technicien Supérieur en Génie civil (BAC+2) avec au moins 5 ans d'expérience professionnelle et la conduite des travaux similaires. Un minimum de 3 projets similaires (de préférence un ouvrage avec un socle en béton armé avec une structure métallique et une toiture légère) exécutés ces 5 dernières années pour être qualifié. <input checked="" type="checkbox"/> Liste du matériel et de l'outillage - une bétonnière ou malaxeuse - un vibreur - Brouettes d'au moins 50 litres - un poste de soudure avec accessoires - un compacteur manuel à rouleau (type BOMAG) - petits outillages (pelles, moules, truelles...) Prière préciser si propriété ou location.
Période de validité de l'offre	Les devis restent valables pour 90 jours à partir de la date limite pour la soumission de l'offre.
Variation de prix	Aucune variation des prix due à l'escalade, à l'inflation, à la fluctuation des taux de change ou à tout autre facteur du marché ne peut être acceptée à tout moment pendant la validité de l'offre et ce après la réception de ladite offre.
Soumissions partielles	<input checked="" type="checkbox"/> Non autorisé
Soumissions alternatives	<input checked="" type="checkbox"/> Non autorisé
Conditions de paiement	Selon l'échelonnement et l'échéancier stipulés dans le contrat.
Conditions de libération du Paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection et certification des quantités et de la qualité des travaux par le contrôle <input checked="" type="checkbox"/> Validation du décompte <input checked="" type="checkbox"/> Acceptation écrite des biens, services et travaux, basé sur la pleine conformité aux exigences de la RFQ
Personne-ressource pour la correspondance, les notifications et les clarifications	Adresse e-mail: clarification.tg@undp.org Attention : Les offres ne doivent pas être soumises à cette adresse, mais à l'adresse pour la soumission de l'offre ci-dessus. Dans le cas contraire, l'offre sera disqualifiée. Tout retard dans la réponse du PNUD n'est pas utilisé comme motif de prorogation du délai de présentation, à moins que le PNUD ne détermine qu'une telle prolongation est nécessaire et communique un nouveau délai aux proposant.
Clarifications	Les demandes de clarification des soumissionnaires ne seront acceptées 10 jours avant la date limite de soumission. Les réponses à la demande de clarification seront communiquées 10 jours avant le 20 June 2021
Méthode d'évaluation	<input checked="" type="checkbox"/> Le Contrat ou Bon de Commande sera attribué à l'offre la plus basse techniquement conforme
Critères d'évaluation	<input checked="" type="checkbox"/> Respect total de toutes les exigences visées à l'annexe 1 <input checked="" type="checkbox"/> Acceptation complète des conditions générales du contrat <input checked="" type="checkbox"/> Cadre de devis conforme

Droit de ne pas accepter d'offres	Le PNUD n'est pas tenu d'accepter un devis, ni d'attribuer un contrat ou un bon de commande
Droit de modifier l'exigence au moment de l'attribution	Au moment de l'attribution du contrat ou du bon de commande, Le PNUD se réserve le droit de modifier (augmenter ou diminuer) la quantité de services et/ou de marchandises, jusqu'à vingt-cinq pour cent (25% maximum) de l'offre totale, sans modification du prix unitaire ou d'autres modalités.
Type de contrat à attribuer	<input checked="" type="checkbox"/> Contrat de travaux
Date prévue pour l'attribution du contrat.	JUILLET 2021
Publication de l'attribution du contrat	Le PNUD publiera les attributions de contrats d'une valeur de 100 000 USD et plus sur les sites Web du CO et du site Web global du PNUD.
Politiques et procédures	Cette RFQ est menée conformément aux UNDP Programme and Operations Policies and Procedures
Enregistrement UNGM	Tout contrat résultant de cet exercice RFQ sera subordonné à l'enregistrement du fournisseur au niveau approprié sur le site Web du Marché mondial des Nations Unies (UNGM) à l'adresse suivante : www.ungm.org . Le soumissionnaire peut toujours soumettre un devis même s'il n'est pas enregistré auprès de l'UNGM, toutefois, si le soumissionnaire est sélectionné pour l'attribution du contrat, le soumissionnaire doit s'inscrire à l'UNGM avant la signature du contrat.

ANNEXE 1: CAHIER DES EXIGENCES

A- CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

CHAPITRE 1 : INDICATIONS GENERALES ET DESCRIPTIONS DES TRAVAUX.

Article.1.1 : Objet du marché

Les travaux du présent marché concernent la réalisation des travaux de construction de socles en béton armé (dallages) couverts d'une toiture en tôle supportée par une structure métallique (tubes galva). Ces aménagements devront servir de parking de véhicules au profit du personnel du Programme de Développement des Nations Unies (PNUD) à Lomé.

Financés par le PNUD, les travaux ont un délai d'exécution de deux (02) mois à compter de la date d'émission de l'ordre de service.

Articles 1.2. Descriptions générales des travaux

Les travaux de construction des parkings couverts seront réalisés à partir des socles (dallage) en béton armé de 20 cm d'épaisseur, avec une structure métallique constituée de fermes autoportantes supportant une couverture en BAC acier.

Articles 1.3. Consistances des travaux

1.3.1. Travaux préparatoires

Ceux-ci s'exécuteront pendant la période de mobilisation du chantier et dans la phase initiale de celui-ci. Ils comprennent notamment :

- Les travaux préparatoires d'ordre technique, administratif et logistique
- L'implantation des ouvrages

1.3.2. Terrassements

Les terrassements seront exécutés sur toute l'emprise des travaux comprennent notamment :

- La démolition d'ouvrages divers existant
- L'enlèvement éventuel de bordures
- Le décaissement des terres dans les zones prescrites par le PNUD
- Le décapage de la terre végétale dans les zones prescrites par le PNUD sur une épaisseur moyenne
- Le remblaiement des fouilles par un matériau de qualité agréé par le PNUD
- Les terrassements nécessaires (purge des terres de mauvaise tenue) à la réalisation du projet, conformément aux plans
- La substitution des sols décaissés par du sable silteux ou un autre matériau de qualité améliorée et la mise en place par couches successives d'au moins 20 cm d'épaisseur.
- Le réglage des surfaces de terrassements suivant les pentes et dimensions des plans et leur compactage, l'enlèvement, le transport et la mise en dépôt aux endroits indiqués des sols et matériaux excédentaires ou impropres, le drainage sommaire mais suffisant, des zones terrassées pendant la durée de leur exécution le cas échéant, l'aménagement sommaire des accès et d'une plateforme pour l'aire de réception des éléments préfabriqués qui lui seront livrés par l'attributaire du marché de fourniture de ces éléments.

1.3.3. Signalisation

Les travaux concernent la mise en place et le maintien de la signalisation de chantier pendant toute la durée des travaux, ainsi que la mise en place de la signalisation définitive conformément au marché.

CHAPITRE 2 : PROVENANCE- QUALITE ET PREPARATION DES MATERIAUX

Article 2.1 : Généralités

La prospection, la reconnaissance et les essais de matériaux ou de produits manufacturés sont à la charge de l'entrepreneur. Il en est de même de la fourniture de tous les matériaux et produits (sable, graviers, eau de gâchage, ciments) destinés directement ou indirectement à l'exécution des travaux du présent marché.

Article 2.3 : Origine, Qualité et préparation des matériaux.

Les matériaux devront être conformes aux prescriptions et exigences conformes à la norme AFNOR ou toute autre norme en vigueur au Togo.

Dans chaque espèce, catégories ou choix, ils doivent être de la meilleure qualité travaillée et mis en œuvre conformément aux règles de l'art. Malgré cette acceptation et jusqu'à la réception définitive des travaux, ils peuvent, en cas de mauvaise qualité et malfaçons, être rebutés par l'ingénieur du PNUD. Ils seront alors remplacés par l'entrepreneur et à ses frais.

Sur demande de l'Ingénieur du PNUD, il pourra être demandé à l'entrepreneur de fournir toutes informations ou toutes justifications sur la provenance des matériaux proposés. Lorsque la quantité ou les circonstances le justifieront, il pourra être procédé préalablement à la réception des matériaux soit aux lieux de provenance, soit sur chantier.

Les matériaux qui, bien qu'acceptés au lieu de provenance, et qui seraient reconnus défectueux sur le chantier, seront refusés et remplacés aux frais de l'entrepreneur. L'entrepreneur est tenu de se conformer aux décrets et règlements en vigueur au Togo pour tout ce qui concerne les extractions des matériaux.

Il paye sans recours contre le PNUD, tous les dommages qu'ont pu occasionner la prise ou l'extraction, le transport et le dépôt des matériaux. L'entrepreneur doit justifier toutes les fois qu'il en est requis de l'accomplissement des obligations énoncées dans le présent article ainsi que du paiement des indemnités pour l'établissement de chantier et chemin de service.

Si l'entrepreneur demande à substituer aux carrières retenues d'autres carrières, le PNUD ne pourra lui accorder cette autorisation que si la qualité des matériaux extraits est supérieure ou au moins égale à celle des matériaux initialement prévus. L'entrepreneur ne pourra alors prétendre à aucune modification des prix correspondant du marché du fait de l'augmentation des frais d'extraction et de transport des matériaux.

L'entrepreneur ne peut, sans autorisation écrite, employer soit à l'exécution de travaux privés, soit à l'exécution de travaux publics autre que ceux en vue desquelles l'autorisation a été accordée ; les matériaux qu'il a fait extraire des carrières exploités par lui en vertu du droit qui lui a été conféré par le PNUD.

Article 2.4 : Matériaux pour remblais

Les matériaux proviendront de déblais, d'emprunts ou d'excavation divers mais ils seront soumis à l'appréciation écrite de l'ingénieur du PNUD avant toute utilisation.

2.4.1. Matériaux provenant de déblais

En règle générale, tous les matériaux provenant de déblais seront réutilisés en corps de remblais, à l'exception toutefois des matériaux contenant plus de 0,5% es, en poids de matières organiques, des vases, des matériaux très argileux dont la limite de liquidité (L.L) serait supérieure à 60, des sols fins saturés ou proches de la saturation en eau et des matériaux pollués.

2.4.2. Matériaux d'emprunts ou d'excavations

En tout état de cause, l'entrepreneur conserve après l'exploitation et utilisation des matériaux d'apports, l'entière responsabilité de la conformité de ces matériaux aux spécifications et prescriptions définies dans le présent CCTP.

Article 2.5 : Sable pour lit de pose et pour joints de remplissage.

Le lit de pose sera constitué par un sable propre, exempt de matières organiques avec un coefficient d'Equivalent de sable ES supérieur à 50. Les sables à granularité trop resserrée (exemple sable de dune) ne seront pas utilisés.

Article 2.6 : Matériaux pour béton

2.6.1.- Sables pour bétons

Ce sont des sables lagunaires. La prospection et la fourniture des sables sont à la charge de l'entrepreneur. Le sable devra être exempt d'argile, limon, vases et matières organiques. La granulométrie de sable de 0/4 mm ou 0/5mm.

2.6.2.- Granulats.

L'entrepreneur ne devra pas utiliser, sauf après autorisation éventuelle écrite de l'Ingénieur du PNUD, de matériaux formant une seule classe d/D. Il devra utiliser des matériaux naturels criblés ou concassés dont les dimensions minimales et maximales aux tamis à mailles carrés sont les suivantes : d=5mm D=20mm (16 mm avec accord de l'ingénieur)

La proportion maximale en poids des granulats destinés aux bétons dosés à 350 kg de ciment par/m³, passant au lavage au tamis de module (34) (tamis de 2mm) devra être inférieure à un et demi pour cent (1,5%). La proportion de matières susceptible d'être éliminée par décantation suivant le processus de la norme NFP 18301 ne devra pas dépasser un pour cent (1%).

2.6.3 Ciments

Le ciment sera soit :

- du Ciment Portland C.P.A de classe 35 ou équivalente.
- du ciment C.P.J. 35, originaire de l'usine de broyage de clinker.

Durant le transport et transit, les sacs de ciments seront continuellement protégés contre tout contact avec l'eau et l'humidité. Aucun sac de ciments ne devra être posé à même le sol et plein air sauf pour la brève période durant le chargement et le déchargement et cela sous des conditions atmosphériques favorables.

Sur le chantier, les sacs de ciments seront emmagasinés dans des dépôts ou des hangars qui seront, autant que possible tenus sec et à l'abri des courants d'air. Les sacs seront entreposés sur des plates formes en bois ; ils seront arrimés sans laisser d'espace entre eux et ne devront pas être placés entre des murs extérieurs. Tout sac présentant des grumeaux sera refusé. L'emploi des ciments reconditionné est strictement interdit.

2.6.4 Eaux de gâchage

L'entrepreneur approvisionnera à ses frais sur le chantier l'eau de gâchage des bétons et des mortiers. Elle proviendra soit du réseau de distribution publique ou de points (forage, puits...), pourvu que la qualité de cette eau rendue sur le chantier réponde aux prescriptions physique et chimique fixées par la norme AFNOR.

En particulier elle devra contenir moins de 2g/l en suspension et moins de 2g/l de sel dissous et sera exempt de matière organique et de chlore. Elle ne devra présenter aucun effet retardataire ou accélérateur de prise.

L'entrepreneur devra veiller à protéger les réservoirs et barques à eaux contre les élévations de température. L'ingénieur du PNUD pourra arrêter la fabrication des mortiers et bétons s'il juge que la température de l'eau est trop élevée.

2.6.5 Coffrage

Les coffrages et les étalements seront en bois bien polis ou en métal.

L'entrepreneur justifiera les qualités requises pour un bon comportement des coffrages et soumettra les matériaux utilisés à l'agrément de l'ingénieur du PNUD. Le coffrage métallique sera constitué de panneaux d'épaisseur minimale 40/10, soutenu tous les 0,70 m minimum. La tolérance du joint entre les panneaux est de 1 mm.

Les coffrages des faces visibles devront être du type coffrage soigné ou parement fins. Ils seront réalisés en panneaux assemblés par rainures et languettes, ou par toute autre dispositif agréé par l'ingénieur du PNUD, de manière à obtenir un parement lisse sans bavure ni ségrégation. Les éléments de coffrage ne devront être ni détériorés, ni déformés. Après un certain nombre de rotation ayant entraîné des défauts importants, l'ingénieur PNUD pourra interdire à l'entrepreneur de les réutiliser.

2.6.6 Acier pour armature

Les armatures en acier seront de deux sortes, suivants les indications des plans :

- des barres à haute adhérence en acier, de limite, d'élasticité au moins égale

*à 42 kg/mm² pour les barres de diamètres < à 25 mm

- des barres lisses laminées en acier, de limite d'élasticité au moins égale à 22 kg/mm²

Les aciers seront disposés sans contact avec le sol, en lots classés par diamètres et par nuance d'acier. Les armatures devront être parfaitement propres, sans aucune trace de rouille non adhérente de peinture, de graisse, de ciment ou de terre. Nu diamètre de mandrin de pliage des barres sera supérieur ou égal à 10 fois le diamètre des barres.

CHAPITRE 3 : MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX

Article 3 .1 : Programme d'exécution des travaux

3.1.1 – Au démarrage du chantier

Dans un délai de quinze (15) jours à dater de l'ordre de service, l'entrepreneur devra fournir :

-l'organigramme de la direction du personnel de maitrise du chantier avec les noms, qualifications et fonction des divers agents.

- le programme détaillé d'exécution de l'ensemble des travaux, traduit sous forme de planning à barres afin de faciliter sa tenue à jour et son utilisation.

-les dispositions, méthodes et mode d'exécution que l'entrepreneur propose d'adopter pour la réalisation des travaux.

- l'organisation des moyens et des procédures dans le temps et les phasages entre les travaux.

- les cadences d'exécution

L'ingénieur du PNUD dispose d'un délai de quinze (15) jours pour présenter ses observations sur les programmes qui lui sont soumis par l'entrepreneur.

Le démarrage effectif des travaux sera subordonné à la présentation du planning détaillé à l'ingénieur du PNUD, sans que le délai d'exécution soit de ce fait prolongé.

3.1.2 – En cours d'exécution des travaux

L'entrepreneur soumet, pour visa à l'ingénieur, en trois (3) exemplaires en fonction du programme, au fur et à mesure de l'avancement des travaux et au plus tard vingt (20) jours avant le début des travaux concernés, les documents, plans, dessins, notes de calculs des ouvrages, etc. ..., établis par ses soins.

Le visa de l'ingénieur ne diminue en rien les responsabilités de l'entrepreneur. L'entrepreneur doit se conformer strictement aux dessins d'exécution. L'entrepreneur apportera à son programme et à son planning prévisionnel les modifications qui seront éventuellement prescrites par l'ingénieur, dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de leur notification. Il tiendra constamment à jour le planning d'avancement effectif des travaux.

3.1.3. – A l'achèvement du chantier

L'entrepreneur doit constituer au cours de l'avancement des travaux un dossier complet des dessins d'exécution. Les plans, y compris ceux fournis par l'entrepreneur, seront aussi nombreux et détaillés que nécessaires pour fournir des détails complets des ouvrages totalement ou partiellement réalisés.

Pour les travaux de fondations des ouvrages, l'entrepreneur doit fournir les dessins d'exécution correspondants aux travaux effectivement exécutés.

Article 3.2 : Installation de chantier

3.2.1. – Installations propres au chantier

Les installations de chantier comprennent notamment les bureaux de l'entreprise, les hangars, les magasins, les ateliers, les aires de stockage et de dépôt des matériaux, les installations sanitaires et de gardiennage ; d'une manière générale toutes les installations nécessaires à la vie et au travail de l'ensemble du personnel de l'entreprise.

Le plan complet des installations, avec l'indication des parcs ou des aires de stockage du matériel et des matériaux devra être soumis à l'ingénieur dans un délai de quinze (15) jours, tel qu'indiqué à l'article 3.1.1.

Il appartient à l'entrepreneur de réaliser à sa charge entière et directe tous les branchements et les alimentations en eau, énergie électrique, téléphone dans ses bureaux de chantier, et autres nécessaires au fonctionnement de son chantier, il règlera directement aux concessionnaires et administrations concernés les dépenses afférentes à ces services.

De façon générale, le chantier doit être propre, en bon ordre ; et les installations, de même que les travaux, ne doivent pas provoquer de gênes exagérés aux riverains, ni perturber les conditions de drainage des zones avoisinantes du chantier. L'entrepreneur prendra les dispositions voulues pour ne pas laisser le matériel et les matériaux éparpillés sur le chantier.

Dans le cas où l'alimentation en eau et / ou en énergie électrique à partir des réseaux publics ne serait pas possible, l'entrepreneur devra prévoir un approvisionnement et un stockage en eau dans les cuves ou des citernes dans des conditions agréées par l'ingénieur, et / ou un groupe électrogène de puissance suffisante.

L'entrepreneur aura à sa charge la fourniture et la mise en place des dispositifs de signalisation, ainsi que des panneaux d'information à chaque entrée du chantier. Ces panneaux devront être mis en place par

l'entrepreneur avant le démarrage des travaux. A l'issue des travaux, l'entrepreneur est tenu d'enlever toutes ses installations et constructions provisoires et de remettre le site en état.

Article 3.3. : Plans d'exécution – Dessins et Calculs

Avant tout commencement des travaux et pour chaque corps de travaux (terrassements et chaussées-ouvrages), l'entrepreneur est tenu d'établir à ses frais, et de soumettre à l'ingénieur les différents plans d'exécution avec métrés.

Article 3.4 : Préparation du chantier – dégagement d'emprise

3.4.1 Nettoyage général

L'entrepreneur procédera si besoin est, à un nettoyage préalable de l'empire du projet, en enlevant et en mettant en dépôt dans des endroits prescrits ou agréés par les autorités (décharges publiques), tous les matériaux, terres, petits blocs, débris, déchets et gravats de toutes sortes pouvant exister sur l'emprise.

3.4.2. Débroussaillage – abattage d'arbre – décapage

L'entrepreneur procédera à l'enlèvement de la végétation de tout type y compris les racines et à l'évacuation et à la mise en dépôt dans les endroits prescrits. Pour le cas des arbres existant sur les sites des travaux, l'entrepreneur est tenu de les abattre et de les débiter, d'enlever les souches et les grosses racines, et d'évacuer et de mettre en dépôt les produits d'abattage et de dessouchage dans les mêmes conditions que les produits de débroussaillage. Il est tenu de remblayer correctement les trous de dessouchage. Le brulage sur place est interdit.

Sous les emprises des ouvrages, l'entrepreneur procédera conformément au DQE, à un décapage éventuel de la couche supérieure végétale du terrain, à l'enlèvement et à la mise en dépôt des produits de décapage dans les décharges publiques.

3.4.3. Curage d'ouvrage de drainage

L'entrepreneur procédera, si besoin est, au curage des ouvrages de drainage existant et accessibles, les regards, suivant les indications fournies par l'ingénieur, de même qu'à l'enlèvement et à la mise en dépôt des matériaux curés dans des endroits prescrits.

Article 3.5. Terrassements

3.5.1 Généralités

L'entrepreneur conserve néanmoins la possibilité, avant les travaux, de demander à l'ingénieur, l'autorisation de réaliser manuellement les travaux de terrassement par remplacement de tout ou partie des moyens mécaniques par de la main d'œuvre supplémentaire et du mécanique léger, en justifiant sa demande en termes d'organisation des travaux, de cadences et de planning.

3.5.2 Déblais en terrain meuble

Dans la mesure où les matériaux des déblais sont conformes à la spécification de l'article 2.6. Du présent CCTP, ils seront réutilisés en remblai.

Dans le cas contraire ou dans le cas d'excédent du volume des déblais par rapport au remblai, ils seront évacués et mis en dépôt dans les zones prescrites. L'entrepreneur devra assurer en permanence l'évacuation rapide et efficace des eaux pluviales au fur et à mesure de l'exécution des déblais de façon à éviter toute humidification affectant le compactage et la portance.

Tous les fonds de déblais seront soigneusement compactés de façon à obtenir in situ une densité sèche au moins égale à 95% de la densité sèche maximum donné par l'essai Proctor Modifié. Il appartient à l'entrepreneur d'assurer à ses frais en cours d'exécution l'assainissement de la plateforme dans les sections en déblais afin d'éviter toutes imbibitions des matériaux.

3.5.3. Matériaux de substitution de fonds de déblais - purges

En cas de présence de zones localisées de terrains vasards, de sols pollués par des dépôts d'ordures ménagères anciennes ou récentes ou par des matières organiques, ou des sols fins, mous, compressibles ou a portance très faible, l'ingénieur pourra demander à l'entrepreneur de purger ces matériaux et de les remplacer par des matériaux de qualité. (Sable silteux ou latéritique).

Les matériaux de remplacement et de substitution devront être convenable compacter de tel sorte que la compacité sera au moins égale à 90% de la densité sèche du Proctor Modifié et 95% pour les 20 cm supérieurs. En cas de subdivision ou de curage, les limites et la profondeur à traiter seront agréé par l'ingénieur ou spécifié à lui par l'entrepreneur.

3.5.4. Remblais

Toutes les assises de remblais seront sur demande de l'ingénieur préalablement compacté de façon à obtenir une densité au moins égale à 90% de la densité sèche maximum donné par l'essais Proctor Modifié. Les matériaux purgés seront évacués et mis en dépôts dans des décharges publiques. Les remblais seront montés par couches successives de 20 cm maximum après compactage.

L'entrepreneur devra assurer en permanence même en cours d'exécution l'évacuation rapide et efficace des eaux pluviales hors de la plateforme, de façon à éviter sont imbibition ou l'humidification des matériaux. A cet effet les cunettes, les regards, les drains, les caniveaux doivent être en état permanent de fonctionnement.

Article 3.7 Exécution des bétons

Article 3.7.1 Béton de propreté

Afin d'isoler les semelles de fondation des fonds de fouilles, il sera coulé un béton de propreté sur un fond préalablement arrosé et compacté.

Ce béton aura une épaisseur de 5 cm et sera dosé à :

- 150 kg de ciment CPA45 ⇔ 3 sacs
- 800 l de quartz ⇔ 16 brouettes
- 400 l de sable ⇔ 8 brouettes
- 170 litres d'eau environ

Article 3.7.2 Semelles en béton armé

Il sera coulé sur le béton de propreté dans les fouilles pour semelles isolées après un nettoyage et un arrosage, un béton armé.

Ce béton aura l'épaisseur indiquée dans les plans et devis et sera dosé à :

- 350 kg de ciment CPA45 ⇔ 7 sacs
- 800 l de gravier 5/25 ⇔ 16 brouettes
- 400 l de sable ⇔ 8 brouettes
- 170 litres d'eau environ

Armatures suivant les plans approuvés par le Contrôleur

NB. Les brouettes ont chacune une capacité de 50 litres et devront être remplies comme si on les remplissait d'eau.

Article 3.7.3 Aires de dallage

L'aire de dallage sera exécutée sur un lit de sable d'une épaisseur précisée dans les plans et cadre de devis parfaitement dressé, mis à niveau et recouvert d'un film polyane de 100 à 120 micros. Elle sera en béton ordinaire ou en béton légèrement armé (suivant les indications des devis et plans) dosé à :

- 300 kg de ciment CPA 45 ⇔ 6 sacs
- 800 l de gravier 5/25 ⇔ 16 brouettes
- 400 l de sable ⇔ 8 brouettes
- 170 litres d'eau d'environ

L'armature pour les cas de dallage légèrement armé sera composée de fer à béton HA 8 de mailles carrées 15cm X 15 cm.

Article 3.7.4 Agglos

La mise en œuvre des agglos se fera selon les règles de l'art. Les productions des agglomérés de ciment se feront à l'abri des rayons solaires et y resteront pendant au moins 7 jours. A cet effet, l'entrepreneur est tenu à la confection de hangars. Le mortier des maçonneries sera dosé à 300 kg de ciment par m3 de sable.

Les types d'agglomérés utilisés sont :

- pleins de 20x20x40
- pleins de 15x20x40
- creux de 15x20x40

Procédure de cure des agglos :

- *Parpaings pleins : après avoir été arrosés pendant sept (07) jours au minimum matin et soir, ils ne pourront être utilisés qu'au moins quatorze (14) jours après leurs confections.*
- *Parpaings creux : après avoir été arrosés pendant sept (07) jours au moins, matin et soir, ils seront utilisés vingt un (21) jours après leurs confections*

Article 3.7.4 Enduits

Le support aura une surface nette, propre, exempte d'impuretés (poussière, peinture) et rugueuse, de telle sorte qu'elle permette un accrochage et une adhérence de l'enduit. Le support sera préalablement humidifié. Dans le cas où le support présenterait des inégalités importantes ne permettant pas la mise en œuvre directe de l'enduit, il sera procédé à un redressement en surcharge. Des précautions devront être prises pour parer à l'action desséchante du soleil et du vent, en particulier pendant les périodes de forte chaleur.

L'enduit sera constitué par :

- *une 1ère couche d'accrochage (gobetis) ou de rattrapage au mortier de ciment dosé à 400kg de ciment par m³ ou encore 8 sacs de ciment pour 1,2m³ de sable fin.*
- *une 2ème couche ou corps de l'enduit au mortier de ciment dosé à 300kg de ciment par m³ ou encore 6 sacs de ciment pour 1,2m³ de sable fin. Un soin particulier sera observé dans l'exécution de cette dernière couche.*
- *l'épaisseur totale moyenne des deux couches sera de 2 cm.*

La tolérance de verticalité sera de 0,5 cm par hauteur de 3m.

Les enduits à peindre seront lissés avec modération.

Les enduits recevant la Tyrolienne seront talochés.

Article 3.7 Charpente – Couverture – Etanchéité

Article 3.7.1 Charpente

Les prestations comprennent :

- *la fourniture des matériaux et matériels nécessaires ;*
- *la prestation des ouvrages adjacents ;*
- *les coupes, assemblages, adaptation aux supports ;*
- *la fourniture et pose des pièces nécessaires pour scellements et raccords ;*
- *le traitement des tubes galva avant assemblages et poses ;*

La charpente de tous les bâtiments sera réalisée avec des tubes galva lourds conformément aux sections du DQE. Les fermes autoportantes seront fixés aux ferrillages des semelles avec des pattes de scellement en HA 12 mm.

Article 3.7.2 Couverture

La couverture sera en tôle bac acier 7e/10 prélaquée suivant les indications des plans et devis. Elle sera fixée sur les

Article 3.7.3 Etanchéité

Les prestations d'étanchéité de l'Entrepreneur comprennent :

- *la fourniture des matériaux et matériels nécessaires,*
- *l'exécution de l'étanchéité en infrastructure et superstructures,*
- *l'exécution de l'étanchéité des toitures, châteaux et des couronnements.*

Des bandes de feutre bitumineux seront posées pour assurer l'étanchéité des points d'infiltration.

Article 3.7.4 : Menuiserie bois

- *Le cadre doit être en fer H huisserie de 70 aucun cadre en fer Z ne sera accepté*
- *Les trous des serrures doivent être exécutés avec soin et non à la baguette*
- *L'ossature en bois dur et traité doit garantir la pose des serrures et celle des paumelles*
- *Les paumelles doivent être de l'original*
- *La serrure doit être à canon de marque VACHETTE N°1 (original) ou équivalent*
- *Les bois doivent être traités au grésil, carbonyl contre les termites et les rongeurs et les attaques des insectes*

Article 3.8 : Peinture

Les travaux de peinture comprennent :

- *Les travaux préparatoires tels que le ponçage, le dégraissage, le brossage, etc*
- *L'exécution des surfaces témoins suivant les teintes choisies par le PNUD*
- *La fourniture et l'application de tous les produits*
- *Les raccordements de peinture*
- *Le nettoyage des locaux ainsi que les ouvrages ayant été salis au cours de l'exécution des travaux de peinture*

Article 3.9 : Peinture

Les travaux de peinture comprennent :

- *Les travaux préparatoires tels que le ponçage, le dégraissage, le brossage, etc.*
- *L'exécution des surfaces témoins suivant les teintes choisies par le Maître d'Ouvrage ;*
- *La fourniture et l'application de tous les produits ;*
- *Les raccordements de peinture ;*
- *Le nettoyage des locaux ainsi que les ouvrages ayant été salis au cours de l'exécution des travaux de peinture.*

Article 3.9.1 Peinture sur enduits

Les enduits, après préparation des surfaces, seront brûlés au lait de chaux avant de recevoir DEUX couches de peinture à huile glycérophtalique suivant les indications du cadre quantitatif. Ces peintures seront teintées selon la couleur définie par le PNUD.

Article 3.9.2 Peinture sur menuiserie métallique

Les couches primaires de protection antirouille seront exécutées au bichromate de zinc ou au minium de plomb ou de tous autres produits de qualités similaires. Les ouvertures métalliques recevront deux (2) couches d'antirouilles avant la pose. Après la pose, elles recevront une troisième couche d'antirouille avant l'application de la peinture de finition en trois couches. Les trois couches de finitions seront du type peinture à huile glycérophtalique.

Article 3.9.3 Peinture sur menuiserie bois

Les menuiseries bois seront poncées, dégraissées et rebouchées au mastic à huile et au blanc de zinc ou au produit vinylique ou glycérophtalique. Elles recevront une couche d'impression avant la pose. Trois couches de finitions seront ensuite appliquées, avec un soin particulier dans leur exécution.

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE

PROJET DE CONSTRUCTION DE PARKINGS COUVERTS				
BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES				
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES AIRES DE PARCAGE COUVERTES LE LONG DE LA CLOTURE SUD DU PNUD TOGO (COTE AVENUE DE LA MARINA)				
N°	DESIGNATION	U	PRIX EN CHIFFRES	PRIX EN LETTRES
I Installation de chantier et Mobilisation générale				
1	Installation générale de chantier comprenant amenée-repli du matériel et équipements de chantier, pour l'ensemble des travaux	Fft		
II Travaux de terrassement				
1	Démolition du parking existant (socle en béton, structures métalliques, toitures...) et évacuation des gravats vers une décharge de la ville	Fft		
2	Implantation des différentes aires de parcage	Ens		
3	Fouilles en puits /TN pour 16 semelles isolées, supports des fermes auto-portantes (longueur = 80 cm, largeur =60 c m, profondeur = 80 cm)	m3		
4	Excavation pour dallages et des rampes d'accès sur une profondeur minimale de 10 cm (largeur = 6,65 m) sur une longueur totale de 43 mètres/compactage et nivellement de la plateforme	Ens		
III Construction des aires de parcage en béton armé				
1	Béton de propreté dosé à 150 Kg/m3 (épaisseur de 5cm) sous 16 semelles isolées, dallages et rampes	m3		
2	Béton armé dosé à 350 Kg/m3 pour 16 semelles isolées, supports des fermes autoportants (épaisseur= 75 cm, ferrailage HA12, esp= 10 cm maximum)	m3		
3	Béton armé dosé à 350 Kg/m3 pour dallages (épaisseur = 20 cm) et rampes d'accès (ferrailage HA 8, esp 10 cm)/10 cm au dessus du TN	m3		
IV Travaux de structures métalliques				
1	Fourniture et pose de fermes autoportantes en tuyaux galva lourds de 50/60 y compris toute sujétion de pose (voir le modèle figurant sur les plans)	U		
2	Fourniture et pose de pannes en tuyaux galva lourds de 33/42 y compris toute sujétion de pose (voir le modèle figurant sur les plans)	ml		
3	Couverture en bac acier prélaqué de couleur bleue 7/10è (prévoir des débords latéraux et postérieurs de 15 cm tout autour du dallage	m2		
4	Planches de rive en bois dur traité (15 cm de largeur) y compris toutes sujétions	ml		
5	Fourniture et pose d'un chéneau en PVC pour recueillir les eaux de toitures, raccordé à un système de tuyauterie débouchant dans le puits perdus	ml		
6	Fourniture et pose d'une canalisation en PVC pour le drainage des eaux pluviales vers le puits perdus	ml		

N°	DESIGNATION	U	PRIX EN CHIFFRES	PRIX EN LETTRES
V	Installation électrique			
1	Filerie et tubage à l'aide de fils électriques Vgv et des tubes orange	Ens		
2	Fourniture et pose des réglettes étanches de 120	u		
3	Fourniture et pose d'interrupteurs SA (fixés à l'intérieur du kiosque)	u		
	TOTAL GENERAL HORS TAXES			

CADRE DE DEVIS QUANTITATIF

PROJET DE CONSTRUCTION DE PARKINGS COUVERTS					
CADRE DE DEVIS QUANTITATIF					
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES AIRES DE PARCAGE COUVERTES LE LONG DE LA CLOTURE SUD DU PNUD TOGO (COTE AVENUE DE LA MARINA)					
N°	DESIGNATION	U	Q	PU	Montants
I	Installation de chantier et Mobilisation générale				
1	Installation générale de chantier comprenant amenée-repli du matériel et équipements de chantier, pour l'ensemble des travaux	Fft	1,00		
	Sous Total I				
II	Travaux de terrassement				
1	Démolition du parking existant (socle en béton, structures métalliques, toitures...) et évacuation des gravats vers une décharge de la ville	Fft	1,00		
2	Implantation des différentes aires de parcage	Ens	1		
3	Fouilles en puits /TN pour 16 semelles isolées, supports des fermes auto-portantes (longueur = 80 cm, largeur = 60 cm, profondeur = 80 cm)	m3	6,8		
4	Excavation pour dallages et des rampes d'accès sur une profondeur minimale de 10 cm (largeur = 6,65 m) sur une longueur totale de 43 mètres/compactage et nivellement de la plateforme	Ens	1		
	Sous Total II				
III	Construction des aires de parcage en béton armé				
1	Béton de propreté dosé à 150 Kg/m3 (épaisseur de 5cm) sous 16 semelles isolées, dallages et rampes	m3	0,50		
2	Béton armé dosé à 350 Kg/m3 pour 16 semelles isolées, supports des fermes autoportants (épaisseur= 75 cm, ferrailage HA12, esp= 10 cm maximum)	m3	6,30		
3	Béton armé dosé à 350 Kg/m3 pour dallages (épaisseur = 20 cm) et rampes d'accès (ferrailage HA 8, esp 10 cm)/10 cm au dessus du TN	m3	60		
	Sous Total III				
IV	Travaux de structures métalliques				
1	Fourniture et pose de fermes autoportantes en tuyaux galva lourds de 50/60 y compris toute sujétion de pose (voir le modèle figurant sur les plans)	U	16,00		
2	Fourniture et pose de pannes en tuyaux galva lourds de 33/42 y compris toute sujétion de pose (voir le modèle figurant sur les plans)	ml	215,00		
3	Couverture en bac acier prélaqué de couleur bleue 7/10è (prévoir des débords latéraux et postérieurs de 15 cm tout autour du dallage)	m2	290,00		
4	Planches de rive en bois dur traité (15 cm de largeur) y compris toutes sujétions	ml	70,00		
5	Fourniture et pose d'un chéneau en PVC pour recueillir les eaux de toitures, raccordé à un système de tuyauterie débouchant dans le puits perdus	ml	70,00		

N°	DESIGNATION	U	Q	PU	Montants
6	Fourniture et pose d'une canalisation en PVC pour le drainage des eaux pluviales vers le puits perdus	ml	10,00		
	Sous Total IV				
V	Installation électrique				
1	Filerie et tubage à l'aide de fils électriques Vgv et des tubes orange	Ens	1,00		
2	Fourniture et pose des réglettes étanches de 120	u	4,00		
3	Fourniture et pose d'interrupteurs SA (fixés à l'intérieur du kiosque)	u	2,00		
	Sous Total V				
	TOTAL GENERAL HORSTAXES				

ANNEXE 2: FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE

Les soumissionnaires sont priés de remplir ce formulaire, y compris le profil de la société et la déclaration du soumissionnaire, de le signer et de le retourner dans le cadre de leur devis ainsi que l'annexe 3 : Offre technique et financière. Le soumissionnaire remplit ce formulaire conformément aux instructions indiquées. Aucune modification de son format n'est autorisée et aucune substitution n'est acceptée.

Nom du soumissionnaire :	Click or tap here to enter text.	
RFQ reference:	Click or tap here to enter text.	Date: Click or tap to enter a date.

Profil de l'entreprise

Description	Détail
Nom légal du soumissionnaire ou de l'entité principale pour les JV	Click or tap here to enter text.
Adresse juridique, Ville, Pays	Click or tap here to enter text.
Website	Click or tap here to enter text.
Année d'enregistrement	Click or tap here to enter text.
Structure juridique	Choose an item.
Êtes-vous un vendeur enregistré UNGM ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, Insérer le numéro de fournisseur UNGM
Certification d'assurance de la qualité (p. ex. ISO 9000 ou équivalent) (Si oui, fournir une copie du certificat valide) :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Votre entreprise détient-elle une accréditation telle que la loi ISO 14001 ou l'ISO 14064 ou l'équivalent lié à l'environnement ? (Si oui, fournissez une copie du certificat valide) :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Votre entreprise a-t-elle une déclaration écrite de sa politique environnementale ? (Si oui, fournissez une copie)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Votre organisation fait-elle preuve d'un engagement important envers la durabilité par d'autres moyens, par exemple des documents de politique internes de l'entreprise sur l'autonomisation des femmes, les énergies renouvelables ou l'appartenance à des institutions commerciales qui font la	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

promotion de ces questions (<i>Si oui, fournissez une copie</i>)				
Votre entreprise est-elle membre du Pacte mondial des Nations Unies		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Informations bancaires		Nom de la banque: Click or tap here to enter text. Adresse de la banque: Click or tap here to enter text. IBAN: Click or tap here to enter text. SWIFT/BIC: Click or tap here to enter text. Devise du compte: Click or tap here to enter text. Numéro de compte bancaire : Click or tap here to enter text.		
Expérience pertinente antérieure : 3 contrats				
Nom des contrats précédents	Coordonnées du client et des références, y compris le courrier électronique	Valeur du contrat	Période d'activité	Types d'activités entreprises

Déclaration du soumissionnaire

Oui	Non	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Exigences et conditions générales : J'ai /Nous avons lu et bien compris la RFQ, y compris l'information et les données de la RFQ, l'annexe des exigences, les conditions générales du contrat et toutes les conditions spéciales du contrat. Je/nous confirmons que le soumissionnaire accepte d'être lié par eux.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Je/Nous confirmons que le soumissionnaire possède la capacité et les licences nécessaires pour satisfaire ou dépasser complètement les exigences et qu'il sera disponible pour délivrer durant la période pertinente du contrat.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éthique: En soumettant cette offre, Je/nous garantissons que le soumissionnaire: n'a conclu aucun arrangement inapproprié, illégal, collusoire ou anticoncurrentiel avec un concurrent; n'a pas approché directement ou indirectement un représentant de l'acheteur (autre que le point de contact) pour faire du lobbying ou solliciter des renseignements concernant la RFQ ;n'a pas tenté d'influencer, ni de fournir une forme quelconque d'incitation personnelle, de récompense ou d'avantage à un représentant de l'acheteur.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Je/Nous confirmons qu'il s'engage à ne pas se risquer dans des pratiques interdites, ou toute autre pratique contraire à l'éthique, avec l'ONU ou toute autre partie, et de mener des affaires d'une manière qui évite tout risque financier, opérationnel, de réputation ou autre indu pour l'ONU et nous avons lu le Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies: https://www.un.org/Depts/ptd/about-us/un-supplier-code-conduct et reconnaissons qu'il fournit les normes minimales attendues des fournisseurs de l'ONU.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conflit d'intérêts : Je/Nous garantissons que le soumissionnaire n'a pas de conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu pour soumettre ce devis ou conclure un contrat pour exécuter les exigences. Lorsqu'un conflit d'intérêts survient au cours du processus de la RFQ, le soumissionnaire le signalera immédiatement au point de contact de l'organisation adjudicatrice.

Oui	Non	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Interdictions, sanctions: Je/Nous déclarons par les présentes que notre entreprise, ses filiales, filiales ou employés, y compris les membres de JV/Consortium ou les sous-traitants ou fournisseurs pour une partie quelconque du contrat n'est pas sous interdiction d'achat par l'Organisation des Nations Unies, y compris, mais sans s'y limiter, les interdictions découlant du Recueil des listes de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies et n'ont pas été suspendus, radiés, sanctionnés ou autrement identifiés comme non admissibles par aucune Organisation des Nations Unies ou le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre Organisation internationale.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Faillite : Je/Nous n'avons pas déclaré faillite, nous ne sommes pas impliqués dans des procédures de faillite ou de mise sous séquestre, et il n'y a pas de jugement ou d'action en justice en cours contre eux qui pourraient nuire à leurs opérations dans un avenir prévisible.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Période de validité de l'offre : Je/Nous confirmons que ce devis, y compris le prix, reste ouvert à l'acceptation de la validité de l'offre.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Je /Nous comprenons et reconnaissons que vous n'êtes pas tenu d'accepter toute offre que vous recevrez, et nous certifions que les marchandises offertes dans notre devis sont nouvelles et inutilisées.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En signant cette déclaration, le signataire ci-dessous représente, justifie et convient qu'il a été autorisé par l'Organisation à faire cette déclaration en son nom.

Signature: _____

Nom: Click or tap here to enter text.

Titre: Click or tap here to enter text.

Date: Click or tap to enter a date.

ANNEX 3 : OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE – TRAVAUX

Les soumissionnaires sont priés de remplir ce formulaire, de le signer et de le retourner dans le cadre de leur devis ainsi que du formulaire de soumission de l'annexe 2. Le soumissionnaire remplit ce formulaire conformément aux instructions indiquées. Aucune modification de son format n'est autorisée et aucune substitution n'est acceptée.

Nom du soumissionnaire :	Click or tap here to enter text.	
RFQ reference:	Click or tap here to enter text.	Date: Click or tap to enter a date.

Offre technique

Fournissez ce qui suit :

1. Une brève description de votre qualification et de votre capacité qui est pertinente pour la portée des travaux ;
2. Un bref énoncé de méthode et un plan de mise en œuvre ;
3. Composition de l'équipe et CV du personnel clé

Offre financière:

Description des Travaux	UOM	Qty	Prix unitaire	Prix total
Total				

Respect des exigences

	Vos réponses		
	Oui, nous nous conformerons	Non, nous ne pouvons pas nous conformer	Si vous ne pouvez pas vous conformer, pls. Indiquer une contre-offre
Durée de mise en œuvre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Click or tap here to enter text.
Validité de l'offre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Click or tap here to enter text.
Modalités de paiement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Click or tap here to enter text.
Autres exigences [pls. Spécifier]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Click or tap here to enter text.

Je, soussigné, certifie que je suis dûment autorisé à signer cette offre et à lier la société ci-dessous au cas où l'offre serait acceptée.	
<i>Nom exact et adresse de l'entreprise</i> Nom de l'entreprise Click or tap here to enter text. Adresse: Click or tap here to enter text. Click or tap here to enter text. Phone No.: Click or tap here to enter text. Adresse e-mail: Click or tap here to enter text.	Signature autorisée: Date: Click or tap here to enter text. Nom: Click or tap here to enter text. Titre fonctionnel du signataire : Click or tap here to enter text. Adresse e-mail: Click or tap here to enter text.